|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | GUIDE POUR  LA VIE ASSOCIATIVE  LES CARNETS | DEBATTRE ET DECIDER  ENSEMBLE |  |

MODELEProcès-verbal

de réunion du CA

www.clae.lu

(Nom de l’association) a.s.b.l.

Adresse du siège

R.C.S. Luxembourg . . . . .

**Procès-verbal de la réunion du conseil d’administration**

**du . . . /. . . /. . . à . . . . . . . . . . . . . . .**

Nombre de membres présents : . . . . . .

Nombre de membres représentés : . . . . . .

Le quorum de . . . . . membres étant atteint, le Conseil d’administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à ……….. (heure).

Les administrateurs constituant ensemble le Conseil d’administration constatent que la présente réunion est régulièrement tenue.

Est désigné président de séance (prénom, nom, fonction) . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Est désigné secrétaire de séance (prénom, nom, fonction) . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le président constate que la convocation à la réunion du Conseil d’administration a été envoyée à ses membres avec l’ordre du jour suivant :

**Ordre du jour prévu :**

• Approbation du procès-verbal du Conseil d’administration du . . . . . ;

• Réponse au courrier de . . . . . ;

• Solution à apporter au problème de . . . . . . ;

• Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend les décisions suivantes :

**Première Résolution**

Le Conseil d’administration décide d’approuver le procès-verbal du Conseil d’administration du . . . . . . . . . . . Cette décision est adoptée à la majorité absolue (ou à l’unanimité) des membres présents et représentés.

**Deuxième Résolution**

Le conseil d’administration décide d’apporter une réponse rapide au courrier envoyé par le Ministère des affaires étrangères en date du 13/06/2016 et mandate sur ce point le président. Cette décision est adoptée à la majorité absolue (ou à l’unanimité) des membres présents et représentés

**Troisième Résolution**

Le Conseil d’administration décide, face à la diminution des subsides accordés par le Ministère de la culture, d’annuler l’organisation du concert de flamenco prévu en juillet. Cette décision est adoptée à la majorité absolue (ou à l’unanimité) des membres présents et représentés.

**Quatrième Résolution**

Le Conseil d’administration décide de mettre à l’ordre du jour de la prochaine réunion du CA les problèmes abordés. Cette décision est adoptée à la majorité absolue (ou à l’unanimité) des membres présents et représentés.

L’ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n’étant soulevé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à . . . . (heure), après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le . . . . / . . . . / . . . .

Le président ou/et secrétaire de séance